

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des Copropriétaires
ACP RENAISSANCE
Rue Victor Gambier 19-27 à 1180 Uccle
BCE : 0831.005.433

Date : 07 février 2019 à 18h30

Lieu : Salle Paroissiale du Parvis Saint-Pierre

Point 1

Constitution du bureau, vérification des présences, validité de l'assemblée

Présents : voir liste des présences en annexe

Les copropriétaires présents et représentés sont au nombre de **17** sur un total de 32, représentant **573** quotités sur 1000.

Le double quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer des points inscrits à l'ordre du jour.

Nomination du Président et du secrétaire d'assemblée : L'assemblée élit préalablement comme Président de séance **Mme Lopinska** et Michel Gullentops, syndic, comme secrétaire.

vote : OUI à l'unanimité de l'assemblée présente

Point 2

Constat d'approbation du procès-verbal de la dernière AG ordinaire (08/02/2018)

Aucune remarque n'ayant été formulée dans les formes et les délais requis, l'Assemblée constate l'approbation du PV.

Point 3

Rapport du Conseil de Copropriété - Rapport du syndic
Rapport du vérificateur aux comptes

Le Conseil de Copropriété fait un rapport verbal de ses actions à l'Assemblée.

Le syndic fait rapport de ses actions à l'Assemblée. Son rapport sera joint au présent PV.

Le vérificateur aux comptes fait rapport verbal à l'assemblée : cette année encore il souligne que certains propriétaires sont souvent en retard de paiement. Le syndic confirme qu'une mise en demeure sera adressé dans les prochains jours aux copropriétaires défaillants. L'assemblée demande qu'en cas de non-paiement après cette mise en demeure le dossier sera confié à l'avocat en vue d'un recouvrement par toute voie de droit.

Proposition d'ajouter le bonus de la perpétuité du 25 sur le fonds de réserve 25.

vote : oui à l'unanimité des représentants du 25

Point 4
Approbation des comptes et du bilan arrêtés au 31/10/2018

Approbation des comptes arrêtés au 31/10/2018

vote : OUI à l'unanimité de l'assemblée présente

→ Les comptes sont approuvés

a) Décharge aux membres du Conseil de Copropriété

vote : OUI à l'unanimité de l'assemblée présente

→ La décharge aux membres du Conseil de Copropriété est approuvée

b) Décharge au syndic

vote : OUI à l'unanimité de l'assemblée présente

→ La décharge au syndic est approuvée

c) Décharge au vérificateur aux comptes

vote : OUI à l'unanimité de l'assemblée présente

→ La décharge au vérificateur aux comptes est approuvée

Point 5
Budget : dépenses de l'exercice 2018-2019

Le budget annuel est présenté par le syndic. Il s'élève à 54.045 €. Il sera joint au présent PV. Proposition de maintenir les fonds de roulement et de réserve à leur niveau actuel et de valider le budget ci-dessus.

vote : OUI à l'unanimité de l'assemblée présente

→ La proposition est approuvée

Point 6
Rapport d'évaluation des contrats de fourniture

Le syndic fait rapport à l'Assemblée. La liste des fournisseurs a été jointe à la convocation.

Point 7
Travaux - Propositions – Budget

a. Remplacement des parlophones (19)

Proposition de faire remplacer la parlophonie par la société PARCEAUPHONES pour un prix selon devis du 12.11.2018 de 2100 € HTVA à imprimer sur le fonds de rétine 19.

vote : OUI à l'unanimité de l'assemblée *représentant la 19.*

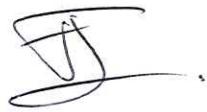
→ La décision est acceptée

b. Peinture des halls d'entrée (19, 23 et 25) : état d'avancement du dossier

Proposition de faire réaliser les travaux par, soit, l'entreprise renseignée par Mme Lopinski soit, soit sur marché, par KISTENBERG dont, un budget maximum de 5000 € HTVA pour les 3 halls + portes + portes ascenseur. Financement par les fonds de rétine reportifs.

vote : OUI à l'unanimité de l'assemblée

→ La décision est acceptée



c. Eclairage des halls des immeubles (23 et 25) : état d'avancement du dossier

le conseil de copropriété choisira la méthode de lommeuse et avec ce sera installé dès la fin des travaux de finition. Résultat de plan un bimètre sur lequel du 23 entre porte d'entrée et porté garage et de faire réper le plancher du 19.

vote : OUI à l'unanimité de l'assemblée

➔ La décision est acceptée

Point 8
Elections

- a) Membres du Conseil de Copropriété : Mme LOPINSKI, Simon, MASSARD, ~~BADET~~
M. BADET

vote : OUI à l'unanimité de l'assemblée

➔ La décision est approuvée

- b) Commissaire aux comptes : M. BADET.

vote : OUI à l'unanimité de l'assemblée

➔ La décision est approuvée

- c) Renouvellement du mandat de syndic jusqu'à la prochaine AG statutaire.

vote : OUI à l'unanimité de l'assemblée présente

➔ La décision est approuvée

Point 9
Procédures judiciaires

- Dégradations causées (au 19) par l'occupant du lot G2

les frais de nettoyage ont été pris en charge
par la société de nettoyage

Point 10
Fixation de la quinzaine de la prochaine AG

La quinzaine retenue pour la tenue de l'AG est fixée à la 1^{ère} quinzaine de février

l'assemblée à Forest-Domèvre

La séance est levée à 20 H 20.

